

épineière. En Grande-Bretagne, c'est la pommette d'un accidenté de la route qui a été reproduite de cette manière. Les exemples ne manquent pas. Grâce à cet outil, les médecins peuvent reproduire le membre ou l'os à l'identique par rapport à l'«original» du patient. Bref, c'est une révolution dans le monde de la chirurgie!

Une autre utilisation de l'impression 3D me semble tout aussi innovante et primordiale: la reproduction de certaines parties du corps d'un patient sur la base de scanners multiples. Elle permet au chirurgien de préparer son intervention en évaluant les différentes stratégies.

Par exemple, lorsqu'un patient souffre d'une tumeur complexe au cerveau, le chirurgien peut reproduire ce dernier grâce à l'impression 3D et préparer son intervention en amont.

De combien d'imprimantes 3D nos hôpitaux universitaires disposent-ils? Comment ce matériel est-il partagé entre les différents hôpitaux et services? Quel est le budget alloué à l'achat et à l'entretien de ces imprimantes 3D? Quels sont les usages qu'en font les chirurgiens dans nos hôpitaux universitaires? S'agit-il davantage d'impression d'os ou de membres, ou plutôt de reproduction de parties du corps? L'utilisation d'imprimantes 3D et les formations afférentes sont-elles des priorités de nos hôpitaux universitaires? Ceux-ci ont-ils noué des contacts et partenariats avec des universités étrangères, par exemple aux États-Unis, pour développer l'utilisation de ce type d'imprimante?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Un petit nombre d'appareils médicaux est soumis à autorisation et agrément, pour des raisons de santé publique ou de sécurité sociale. Les imprimantes 3D n'en font pas partie. Les hôpitaux peuvent donc en acquérir sans m'en informer.

La législation héritée du pouvoir fédéral qui nous a transmis cette compétence ne prévoit aucune subvention spécifique pour ce matériel, que ce soit à la charge d'honoraires médicaux, du matériel médical ou non médical voire du forfait informatique qui relève toujours du pouvoir fédéral.

Nonobstant l'intérêt de ce matériel utile pour la prévention et les soins curatifs, je ne dispose pas de davantage d'information. Renseignements pris, il semble qu'aucun des quatre hôpitaux universitaires ne possède ce type d'appareillage, mais des partenariats existent. On m'a rapporté l'exemple des Cliniques Saint-Luc qui utilisent une application développée par la start-up 3D Side créée en février 2015 à Louvain-la-Neuve grâce au rapprochement des activités des spinoffs Visyos et Sentis.

3D Side planifie, en collaboration avec les médecins des Cliniques universitaires Saint-Luc, des interventions complexes dans une logique préventive et de préparation. Cela se fait au cas

par cas et permet de guider un chirurgien autrement que par une visualisation 3D théorique en salle d'opération, grâce des instruments réalisés sur mesure par les technologies 3D.

Je ne ferai pas d'exposé sur les potentialités de la 3D, qui sont énormes. La démonstration en a été faite, notamment dans les domaines de la chirurgie reconstructrice et de la reconstruction cellulaire à partir de substrats 3D. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements. Ces matières ont évidemment un intérêt primordial pour la recherche et, singulièrement, la recherche appliquée à la santé.

**Mme Magali Dock (MR)**. – Je remercie le ministre-président pour sa réponse et l'intérêt qu'il porte à cette matière. Je suis persuadée que nous n'en sommes encore qu'au début.

Je regrette que les hôpitaux universitaires ne disposent pas de ce matériel mais, dans sa dernière édition, *Le Journal du médecin* signale que ces techniques sont de plus en plus abordables.

Je salue les partenariats et je vous rejoins sur les potentialités gigantesques de ces outils pour la médecine.

#### **1.6 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Étude américaine sur l'influence des valeurs politiques et culturelles françaises sur le taux plus élevé de djihadistes en France et en Belgique»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR)**. – Deux chercheurs américains issus de la *Brookings Institution*, un prestigieux centre d'études américain, ont établi que les valeurs politiques et culturelles françaises, en ce compris en Belgique francophone, jouent paradoxalement un rôle clé dans la radicalisation islamiste. Selon William McCants et Christopher Meserole de la *Brookings Institution*, «le danger que posent les djihadistes est plus grand en France et en Belgique que dans le reste de l'Europe».

Leurs réflexions ont fait l'objet d'un article intitulé *The French Connection* publié dans la revue *Foreign Affairs*, vivement contesté par l'Ambassadeur de France aux États-Unis.

Pour ces deux auteurs, «le premier facteur n'est pas qu'ils viennent d'un pays riche ou non ou d'un pays éduqué ou non; le premier facteur n'est pas non plus qu'ils soient eux-mêmes riches ou non, qu'ils aient un bon accès à l'internet ou pas». Le premier facteur est, selon eux, qu'ils proviennent d'un pays francophone ou ayant eu le français comme langue nationale. L'explication qu'ils avancent se résume en trois mots: la «culture politique française». La conception incisive de la laïcité ainsi que la corrélation entre le taux d'urbanisation élevé et le taux de chômage élevé dans certains quartiers sont mises en exergue dans

l'étude.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre position sur cette étude et les constatations établies? L'Organisation internationale de la Francophonie a-t-elle pris position sur cette étude? Que répondez-vous lorsque la «culture politique française» est pointée du doigt comme responsable du taux plus élevé qu'ailleurs de djihadistes sur son territoire?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Le problème du djihadisme est fondamental et, comme je l'ai dit à propos de la mise en place de stratégies préventives, nous devons procéder à une analyse rigoureuse et à des investissements à tous les niveaux et à tous moments.

Une approche européenne est donc indispensable et doit être basée sur des modèles de compréhension qui sont nuancés, multifactoriels et qui entrent forcément en contradiction avec les visions caricaturales.

Ainsi convient-il de considérer la portée de l'étude que vous évoquez.

Avant tout, il faut préciser que *Foreign Affairs* n'est pas une revue scientifique, mais un magazine de débats relatifs à la politique étrangère. L'approche des chercheurs n'a rien de scientifique, comme en témoigne le fait qu'aucune méthodologie ou donnée n'apparaisse. Il ne s'agit que d'assertions qui, jusqu'à preuve du contraire, ne constituent pas un élément de bilan scientifique, mais qui s'apparente plutôt au dogme.

Sur le fond, ces chercheurs se basent sur des chiffres d'une base de données particulière, alors que nous savons que ces chiffres fluctuent sensiblement d'une base à l'autre, parfois du simple au double, compte tenu du chiffre noir de ceux dont on ignore le départ. Ainsi, dans certaines bases de données, le phénomène de *foreign fighters* frappe plus l'Allemagne et l'Angleterre que la France et la Belgique.

Par ailleurs, vous aurez noté que ces chercheurs considèrent la Belgique comme francophone. On peut en sourire mais, plus sérieusement, cela atteste d'une profonde méconnaissance de la structure et de la réalité de ce pays ainsi que des filières mises au jour à Anvers ou à Vilvorde. Ces chercheurs partent aussi du principe que les attentats islamiques ont commencé avec les attaques de Paris de 2015, événement marquant, mais c'est oublier un peu rapidement les attentats de Madrid, en 2004, qui ont fait 190 morts et de très nombreux blessés, ceux de Londres, en 2005, qui ont fait 50 morts et 800 blessés, le meurtre de Théo Van Gogh ou encore les attentats de Boston, en 2013, qui ont fait trois morts et 264 blessés. L'enquête sur les attentats de Paris a en outre révélé des ramifications en Angleterre, aux Pays-Bas, en Turquie, en Allemagne et au Danemark. Je ne reviens même pas sur les attentats aux *Twin Towers* de New

York. Le phénomène est européen et mondial. Imaginer autre chose mène à la caricature et au préjugé.

Je voudrais également faire remarquer sur le fond que c'est moins la culture politique ou la langue française que les auteurs épinglent dans l'approche «agressive» du sécularisme français. Ils mentionnent notamment l'interdiction du voile intégral. De nombreux pays ont, à cet égard, une approche plus mixte.

Ainsi, la Flandre accorde des jours de congé spécifiques dans les écoles et a pris une mesure d'interdiction générale du foulard ou encore, bien que de tradition multiculturelle, les Pays-Bas et le Québec ont interdit le voile intégral. Le Québec connaît d'importants débats très proches de ceux que nous connaissons sur le foulard ou le halal et évolue sur ces questions de manière différente que le reste du Canada. Comment expliquer alors qu'aucun attentat n'ait eu lieu dans ces territoires?

Cela étant, ne nous trompons pas d'enjeu: ce n'est pas parce que nous pouvons critiquer cette étude que nous devons nous exonérer de toute action contre le radicalisme; ce serait d'ailleurs aussi caricatural que le produit même de l'étude. Ce n'est pas ce que nous faisons puisque cette étude a fait l'objet d'une analyse, qui a notamment donné lieu aux critiques que je viens d'émettre.

Je m'en suis directement entretenu avec la Secrétaire générale de l'OIF, Mme Michaëlle Jean, et lui ai fait part de mon souci de voir propagés des préjugés de pareille manière. Elle m'a transmis des éléments d'analyse que j'évoque très sommairement dans ma réponse.

Aujourd'hui, l'espace francophone est très durement touché par le radicalisme: la Belgique, la France, la Tunisie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire ou le Mali. Il est donc à la fois normal et essentiel que la Francophonie s'en préoccupe, qu'elle sache qu'elle a aussi un rôle à jouer face à ce fléau dans son propre espace. C'est dans ce sens que la Fédération inscrit aussi son action dans l'OIF.

Nous menons une diplomate active, comme ce fut le cas encore très récemment lors de mes missions au Burkina Faso ou au Sénégal: nous allons sur le terrain à la rencontre des acteurs et leur demandons quels sont les éléments d'analyse et de recettes pour appréhender des phénomènes de radicalisme. La situation au Sénégal, par exemple, est très intéressante: on voit que les fraternités musulmanes ont permis jusqu'à présent – et je touche du bois – d'éviter les dérives radicales.

Ces approches territoriales ont l'intérêt de la comparaison et démontrent, si besoin en était, que les francophones de Belgique ne se limitent pas à mettre en œuvre des stratégies ici, mais marquent aussi leur intérêt sur le terrain de la diplomatie internationale et y agissent concrètement.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, cette étude s’inscrit dans le cadre de la problématique de la radicalisation.

La radicalisation fait couler beaucoup d’encre et suscite de nombreux débats dans notre pays depuis les récents événements. Il faut être ouvert à tout. Vous avez évoqué différentes rencontres dans d’autres pays de la francophonie. Toute rencontre est enrichissante et permet parfois d’apporter des réponses différentes aux questions qui se posent. Le débat reste ouvert. Cette étude n’est qu’un élément supplémentaire susceptible de nourrir votre analyse, laquelle doit être rigoureuse et ne peut se limiter à des caricatures ou à des effets de société qui n’ont rien à voir avec la radicalisation.

**1.7 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Coordination avec le gouvernement wallon au sujet du Pacte pour un enseignement d’excellence»**

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Les travaux du Pacte pour un enseignement d’excellence se concrétisent par la sortie du deuxième avis du groupe central. Les acteurs de l’enseignement posent la question du financement et de la priorisation. Les derniers travaux du Pacte montrent que votre gouvernement envisage, pour accompagner les jeunes élèves, notamment en maternelle, un recours plus fréquent, voire permanent, aux services de puéricultrices et de spécialistes en psychomotricité. Les investissements numériques pourraient aussi être renforcés.

La question du financement est complexe. Les marges budgétaires ne sont pas extensibles à souhait. Si votre gouvernement ne veut pas être confronté à des choix cornéliens, et trahir une partie de l’ambition du Pacte, il devra collaborer avec d’autres niveaux de pouvoir pour financer certaines mesures.

Cette possibilité avait d’ailleurs déjà été évoquée récemment pour la fourniture des tablettes aux classes wallonnes. Le ministre Marcourt s’était récemment dit ouvert à une éventuelle numérisation des classes, prévue dans le Pacte. Le matériel informatique serait alors financé par le gouvernement wallon.

Pour l’emploi des professeurs et des accompagnants scolaires, communément appelés aides complémentaires, le nombre de périodes organiques financées par la Communauté française serait – tel est le sentiment de la Commission centrale de gestion des emplois – revu à la baisse, au profit de périodes payées sous contrat APE, et donc financées par la Région wallonne.

Ces deux exemples montrent la connexion

entre la Communauté, qui indiquerait la marche à suivre, et la Région, qui financerait les mesures que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut soutenir.

Comment la coordination avec le gouvernement wallon s’organise-t-elle? Le ministre-président s’emploie-t-il à renforcer les accords avec ses partenaires wallons et bruxellois afin de financer certaines nouvelles mesures ambitieuses?

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – Je ne vous ferai pas l’outrage de vous rappeler que les travaux sur le Pacte pour un enseignement d’excellence sont toujours en cours. À ce jour, le gouvernement n’a pas encore adopté le pacte en tant que tel. Il convient par contre de préciser que nous avons analysé le rapport rédigé par le groupe central, dans lequel figurent une série de propositions et d’orientations. Celles-ci ne sont pas encore définitives et demandent à être affinées. Il s’agit d’une étape de travail intermédiaire. Les travaux complémentaires ont commencé et seront menés rapidement afin que nous décidions des mesures à prendre à court, moyen et long terme.

Dans le cadre de ce travail de priorisation auquel s’attèlent tous les acteurs du pacte, se posent les questions budgétaires et matérielles. Il est évident que toutes les propositions ne pourront pas être prises en compte en même temps. Nous allons, comme je l’ai dit, les séquencer sur le court, le moyen et le long terme. Il est, pour ce faire, essentiel d’analyser l’impact de chacune des mesures sur le système éducatif, dans l’ordre des priorités, et de mettre en regard ces priorités et le coût qu’elles impliquent. Sur cette base, nous envisagerons le financement.

Si certaines propositions s’avèrent très coûteuses, d’autres mesures sont susceptibles de recycler voire de dégager des moyens. Il faudra donc chercher l’équilibre juste. Nous ne sommes en effet pas ici pour ajouter de la dépense à la dépense. Nous allons aussi envisager les attributions budgétaires qui peuvent être modifiées.

Cela dit, j’insiste à nouveau sur le processus du pacte et sur la nécessité, pour nous et pour nos enfants, d’investir dans ce secteur important qu’est l’enseignement. Vous avez donc raison de mettre en évidence la nécessité de dépasser la ligne d’horizon institutionnelle qui est la nôtre. Il faut établir des connexions entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions wallonne et bruxelloise, dont des représentants siègent d’ailleurs au Comité d’accompagnement du pacte. La Fédération veille, par exemple, à ce que la Région bruxelloise soit associée à la mise en œuvre du plan Marshall en Wallonie pour faire en sorte que les liens entre Bruxelles et la Wallonie soient aussi abordés sous l’angle de la réflexion des modalités d’enseignement à mettre en place.

Nous réfléchissons aussi à la manière d’implémenter la Stratégie 2025 de la Région de Bruxelles-Capitale dans les structures de